



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

**Service Agriculture Forêt
Pôle Forêt – Unité Défrichement**

[http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/
Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/](http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/)

Affaire suivie par : Maryline SONNET

ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Refer : DEF-21-535-056

Marseille, le 10/05/2022

5-2-2

Madame la Présidente,

La demande d'autorisation de **défrichement** suivante a été enregistrée en date du 09/12/2021 sous le n° **DEF-21-535-056** et réceptionnée complète le 4/05/2022 :

Demandeur	Monsieur le Maire Gaby CHARROUX pour le compte de COMMUNE DE MARTIGUES
Terrain	Commune de MARTIGUES, parcelle(s) BN n° 58p, 174p, 342p, 513p
Demande	Autorisation de défricher 5 876 m ² en vue de aménager les abords du collège, voie d'accès VL et piéton, gare routière et DFCl.

Cette demande intervient suite à l'autorisation de défrichement (STS-18-055-056) délivrée le 12/03/2019 au Département 13 pour la construction du collège.

Cette demande est concernée par les dispositions de l'article L.122-1 du code de l'environnement ; le projet est **soumis à évaluation environnementale et à participation du public par voie électronique**.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de deux mois pour nous faire parvenir votre avis sur le projet au regard des incidences environnementales notables du projet sur votre territoire.

Votre avis sera transmis au maître d'ouvrage et sera joint (ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai) au dossier de consultation du public qui sera mis en ligne sur le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/Participation-du-public/2021>.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

**Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Direction de la Forêt et des Espaces Naturels**

La Cheffe d'unité

SIGNE

Envoi électronique en LR/AR

Maryline SONNET

P.J. : - dossier de demande de défrichement avec étude d'impact

- arrêté d'autorisation de défrichement (STS-18-055-056) du 12/03/2019 relatif à la construction du collège